

la motion en disant que la question devrait, à son avis, faire l'objet d'une étude. Je l'exhorte à faire en sorte que cette motion soit adoptée aujourd'hui.

Que cette motion soit adoptée ou non, monsieur l'Orateur, j'ai bien l'intention d'obliger le gouvernement à respecter ce que j'appelle un engagement pris vendredi dernier par le ministre du Revenu national (M. Benson). Le député de Carleton, (M. Bell) y a déjà fait allusion. Le ministre a déclaré qu'il ne voyait pas d'objections à ce qu'on soumette le problème de l'ajustement des pensions de retraite des fonctionnaires à l'attention du comité mixte de la fonction publique, lorsque ce comité aura examiné les affaires qu'il a maintenant sous les yeux. Quant à moi, je pense que nous pourrions, dans ce louable dessein maintenir ici le comité durant tout l'été, mais cela ne sera vraisemblablement pas nécessaire, car je crois que nos autres tâches seront bientôt terminées, et j'ai l'intention de veiller à ce qu'on rappelle cet engagement au gouvernement jusqu'à ce qu'il se décide à le tenir.

La Chambre, monsieur l'Orateur, a été si souvent saisie des faits relatifs à la nécessité de cette mesure et des réalisations d'autres compétences en ce domaine, qu'il n'est pas nécessaire de les répéter aujourd'hui. Qu'il me soit permis de dire, pour que le dossier soit complet, qu'on trouve à la page 566 du *hansard* du 2 février 1966 des chiffres donnés en réponse à l'une de mes questions concernant le montant des pensions touchées par les fonctionnaires retraités et par les veuves de fonctionnaires. Tout le monde peut prendre connaissance de ces chiffres et se rendre compte de la nature du problème. Peu après la publication de ces chiffres dans le *hansard*, cette année—il faut dire que je pose la même question chaque année, ce qui fait que les renseignements dont nous disposons sont toujours à jour—le *Journal* d'Ottawa jugea opportun de publier un éditorial sur la signification de ces chiffres. Je ne citerai que le titre de l'éditorial, car il est très significatif: «Jours maigres pour les pensionnés». C'était le mercredi 9 février 1966. Samedi dernier, le *Citizen* d'Ottawa est venu à notre rescousse avec un éditorial intitulé: «La triste situation des pensionnés», dans lequel on préconise un examen immédiat de tout le problème.

Mon argument est celui-ci. Le fait que ces gens soient dans le besoin—besoin crucial et réel, qui nous concerne en tant que leur ancien employeur,—n'est pas seul en cause, mais il y a derrière tout cela une question de principe que le Parlement et la société tout entière se doivent de regarder en face. Nous

ne pouvons pas continuer indéfiniment l'ignorer. Ce principe, c'est qu'un employé à la retraite, une fois qu'il a quitté le marché du travail, conserve des droits. Entre autres, celui de vivre dans une société en devenant. A mon avis, nous devons mettre à bas un préjugé, celui qui consiste à croire qu'une foi retirée tout ce à quoi une personne a droit jusqu'à la fin de ses jours, c'est au montant qui lui a été attribué à sa retraite. Comme les travailleurs de toutes professions estiment avoir le droit de réclamer des augmentations et de les obtenir, comme tous et chacun, à tous les échelons de la société, dans tous les coins du pays, estiment qu'ils ont le droit d'être indemnisés de la vie chère, les pensionnés ont, à mon avis, le même droit. C'est pour défendre ce principe que nous luttons—que les fonctionnaires retraités luttent—ce principe suivant lequel les retraités ont encore des droits en tant que membre de la communauté, en tant que membres de la société dont nous faisons tous partie.

Le gouvernement ne cesse de nous parler d'accords contractuels, de pensions qui sont celles pour lesquelles les retraités ont payé. Lorsque les gens paient une pension, ils ne reçoivent pas le droit de dire quelle société existera, quelles conditions économiques prévaudront au moment de leur retraite. Bien des personnes qui, aujourd'hui, ne s'intéressent pas à ce problème, peuvent penser que les pensions de retraite qu'ils se préparent seront suffisantes, mais ils constateront, le moment venu, qu'il en est tout autrement. Ce problème va nous atteindre tous, au fur et à mesure que notre société sera plus dynamique, que les prix et les normes de vie continueront de monter. Ce problème va devenir encore plus aigu qu'il ne l'est à l'heure actuelle. A mon avis, les gens qui plaident leur cause parce qu'ils sont désespérés, plaident, de fait, une question de principe. Ils sont engagés dans une bataille que notre société doit livrer jusqu'au bout. C'est le moment d'agir.

Il ne suffit pas, monsieur l'Orateur, d'entendre les deux préopinants reconnaître le député de Winnipeg-Nord-Centre qui est impliqué dans cette question. Il ne suffit pas de recevoir des quantités de lettres, d'un bout à l'autre du pays, de personnes qui me remercient des efforts que j'ai faits depuis 20 ou 25 ans pour tenter de régler cette question. Non, monsieur l'Orateur, cela ne suffit pas. Je ne veux pas qu'on me désigne comme le défenseur des fonctionnaires retraités. Je veux que la bataille soit gagnée.

Il ne suffit pas que le ministre des Finances (M. Sharp), le ministre du Revenu national